

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

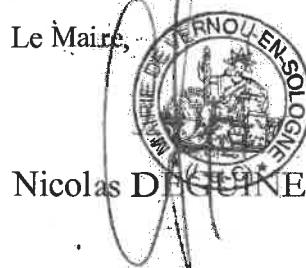
Samedi 25 février 2023 à **10h00**
à la Mairie

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

A VERNOU-EN-SOLOGNE, le 20 février 2023

Le Maire,



Nicolas DUCUINE

ORDRE DU JOUR

Informations du Maire :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022 ;
- Liste des décisions prises par Mr le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT ;
- Bilan comptable.

Avis du conseil :

- 2023-001 : Validations des projets communaux pour l'année 2023 ;
- 2023-002 : Demande de fonds de concours 2023 auprès de la communauté de communes de la Sologne des Etangs ;
- 2023-003 : Demande de subvention LEADER pour la réfection des passerelles/ponts piétonnières ;
- 2023-004 : Demande de subvention LEADER pour l'acquisition de vélos électriques afin de valoriser le patrimoine naturel et touristique de la commune ;
- 2023-005 : Demande de subvention LEADER pour l'installation d'une borne camping-car ;
- 2023-006 : Demande de subvention LEADER pour la valorisation touristique de notre patrimoine naturel et culturel ;
- 2023-007 : Remboursement transport scolaire sortie pédagogique école de Courmemin ;
- 2023-008 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du nouveau contrat d'assainissement collectif ;
- 2023-009 : Choix d'un cabinet de conseil en vue de la sollicitation d'un fonds vert ;
- 2023-010 : Signature d'une convention avec le CAUE 41 pour l'aménagement paysages du city stade.

Questions & informations diverses

POUVOIR

Je soussigné

Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le samedi 25 février 2023,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents,

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reporté pour cause quelconque (porter à la main : « bon pour pouvoir »).

Fait à VERNOU EN SOLOGNE, le

Signature